

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

*Le jeudi 21 septembre 2023 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 15 septembre 2023 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.*

Tous les membres étaient présents à l'exception de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Magali BARBOT, Marie-Noëlle BLOT, Murielle BUCHOT, Marinette BURLETT, Amandine DELEBARRE et Messieurs Thierry BRETON, Ludovic PLESSIS et Olivier RICHEFOU étaient excusés.

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Date de convocation                 | 15 septembre 2023 |
| Date d'affichage                    | 15 septembre 2023 |
| Date d'affichage de la délibération | 25 septembre 2023 |

### Pouvoirs :

**Madame Magali BARBOT à Monsieur Patrick PÉNIGUEL**  
**Madame Marie-Noëlle BLOT à Madame Jocelyne RICHARD**  
**Monsieur Thierry BRETON à Monsieur Jean-Bernard MOREL**  
**Madame Murielle BUCHOT à Monsieur Sylvain DURAND**  
**Madame Marinette BURLETT à Madame Nathalie MONTIÈGE**  
**Madame Amandine DELEBARRE à Monsieur Mickaël LE STUNFF**  
**Monsieur Ludovic PLESSIS à Monsieur Étienne CAMPENS**  
**Monsieur Olivier RICHEFOU à Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD**

*En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.*

*Monsieur Nicolas POTTIER, Adjoint, a été désigné Secrétaire de Séance, fonction qu'il a acceptée.*

**DE\_2023\_21\_9\_02**

**INSTALLATION DE MONSIEUR NICOLAS AUTRET EN  
REPLACEMENT DE MADAME HÉLÈNE LE GUEN-GLET  
CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉMISSIONNAIRE**

Suivant courrier reçu en mairie le 11 juillet 2023, Madame Hélène LE GUEN-GLET, Conseillère Municipale, a démissionné de ses fonctions.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L270 du Code Électoral, le candidat non élu venant immédiatement sur la même liste a été avisé de cette vacance et appelé à siéger lors de la plus proche séance.

En conséquence, Madame Mélinda BARON a été contactée à cette fin, mais, par courrier reçu en mairie le 1<sup>er</sup> août 2023, a fait part de son intention de ne pas siéger au Conseil Municipal.

Conformément aux mêmes dispositions de l'article L270 du Code Électoral, la procédure a donc été reconduite avec le candidat non élu suivant.

En conséquence, est déclaré installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal de CHANGÉ : Monsieur Nicolas AUTRET.

**Dont acte.**

Le secrétaire,

Nicolas POTTIER



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.